



L'Evaluation Externe a été introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Portant sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles (CASF), l'évaluation externe porte de manière privilégiée sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies (cf. décret n°2007-975 du 15 mai 2007, rubrique "Outils").

Les champs des évaluations externe et interne sont les mêmes afin d'assurer la complémentarité des analyses portées sur un même établissement ou service et de fait, pouvoir apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue du service rendu.

MANAGEMENT ET HUMANISME CONSEIL travaille en partenariat avec des cabinets experts dans ce domaine habilités par ANESM/HAS pour pratiquer l'évaluation Externe.

Nous intervenons sur l'ensemble du territoire national.

## **L'Equipe MANAGEMENT ET HUMANISME CONSEIL / Une double compétence métier et évaluation**

### **Compétences /**

Conduite d'évaluations internes et externes, en particulier dans le champ du handicap moteur, mental et psychique.

Pilotage de démarche qualité.

Développement des organisations et analyses des pratiques professionnelles

### **Expériences en tant que directeur, chef de service, responsable qualité, consultant en /**

- AEMO
- Centres d'accueil de jour,
- CHRS,
- Etablissements d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes,
- Etablissement de Soutien et d'Aide par le travail,
- Foyers d'Accueil médicalisés,
- Foyers d'Hébergement,
- Foyers de Vie,
- Hôpitaux, cliniques,
- Instituts d'Education Motrice,
- Instituts thérapeutiques et pédagogiques,
- Maisons d'accueil spécialisé,
- Maisons d'enfants
- Services d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés,
- Services d'Aide à domicile,
- Services Tutélaire.

## Philosophie et Logique de la démarche

---

La démarche d'évaluation externe constitue une aide à la décision et non un contrôle normatif ou un audit. Elle participe à un processus d'amélioration de la qualité du service rendu.

L'évaluation s'appuie sur l'histoire, le projet, les valeurs, la stratégie et les moyens d'action de la structure, dans un contexte de politique environnemental complexe.

Elle vise à une meilleure compréhension des processus mis en œuvre pour répondre aux exigences légales. L'évaluation externe est réalisée sur la base d'analyses approfondies des documents transmis par la structure et des entretiens réalisés sur site.

Ce processus propose des pistes d'améliorations issues d'une démarche co-construite et d'un diagnostic partagé

## Rôle et Postures de l'Évaluateur

---

Le rôle de l'évaluateur externe est de mettre en évidence les écarts et de porter une analyse au regard du cadre de référence (décret n° 2007-975). Il doit porter une appréciation globale sur la qualité des services.

L'évaluateur s'appuie sur des outils qui l'aideront à respecter le cadre réglementaire et à mettre en œuvre son analyse de façon objective

Il se doit de respecter un code éthique afin d'éviter les postures de jugement ou d'audit.

Il doit être en mesure de se situer dans une logique d'écoute, de conseil et d'être une personne ressource pour le commanditaire.

L'évaluateur externe à un rôle pédagogique. Il participe à « Remplir la boîte à outils de chacun ».

Il se doit de formuler en toute impartialité des propositions et des préconisations qui ne doivent pas être prises comme des injonctions.

La démarche doit être conduite dans l'intérêt de tous, usagers, professionnels et partenaires.

En conclusion : la démarche d'évaluation externe peut constituer une opportunité de consolider et de développer une dynamique d'amélioration continue et de valorisation des services autour d'un projet d'établissement partagé et vivant.

## Contact

---

### MANAGEMENT & HUMANISME CONSEIL

Mohamed Hamadou /Evalueur Externe

Tél : 06 16 26 93 60 - Mail : [contact@mh-conseil.com](mailto:contact@mh-conseil.com) - Site Web : [www.mh-conseil.com](http://www.mh-conseil.com)

MANAGEMENT & HUMANISME CONSEIL

Mohamed Hamadou

3 chemin de Venières - 69540 Irigny

Siret : 448 288 282 00024

Tél : 06 16 26 93 60 • Mail : [contact@mh-conseil.com](mailto:contact@mh-conseil.com)

Site Web : [www.mh-conseil.com](http://www.mh-conseil.com)

